Par arrêté du ministre de la justice du 8 décembre 2020.

Madame Boutheina Boukesra, administrateur conseiller de greffe de juridiction, est chargée des fonctions de secrétaire général du centre d'études juridiques et judiciaires.

En application des dispositions de l'article 14 du décret n° 94-454 du 21 février 1994, l'intéressée bénéficie de l'emploi de sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la justice du 8 décembre 2020.

Monsieur Abdessalem Mammech, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de la coopération avec les Etats et les organisations à la direction de la coopération internationale au ministère de la justice.

Par arrêté du ministre de la justice du 8 décembre 2020.

Madame Mounira Ferjani, administrateur conseiller de greffe de juridiction, est chargée des fonctions de chef de greffe adjoint chargé du bureau d'organisation et de méthodes au tribunal de première instance de Nabeul.

En application des dispositions de l'article 26 du décret gouvernemental n° 2018-420 du 7 mai 2018, l'intéressée bénéficie de l'emploi de chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la justice du 8 décembre 2020.

Madame Fatma Yahyaoui, administrateur de greffe de juridiction est chargée des fonctions de chef de greffe de l'annexe du tribunal immobilier de Sousse.

En application des dispositions de l'article 13 du décret gouvernemental n° 2018-420 du 7 mai 2018, l'intéressée bénéficie de l'emploi de chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la justice du 12 novembre 2020.

Monsieur Ali Youssfi est inscrit au tableau des experts judiciaires en matière de bail à Tunis circonscription du Tribunal de première instance du dit lieu compétence de la cour d'appel de Tunis, en exécution du jugement rendu par le tribunal administratif sous le n° 16131 du 26 janvier 2001.

Par arrêté du ministre de la justice du 12 novembre 2020.

Monsieur Mohamed Zouhaier Ben Tara est inscrit au tableau des experts judiciaires en matière de techniques de bâtiment à Tunis circonscription du tribunal de première instance dudit lieu compétence de la cour d'appel de Tunis, en exécution du jugement rendu par le Tribunal administratif sous le n° 23765 du 15 juillet 2002.

Par arrêté du ministre de la justice du 12 novembre 2020.

Monsieur Mohamed Ben Hmida est inscrit au tableau des experts judiciaires en matière d'architecture à Nabeul circonscription du Tribunal de première instance dudit lieu compétence de la cour d'appel de Nabeul, en exécution du jugement rendu par le Tribunal administratif sous le n° 23519 du 3 novembre 2004.

Par arrêté du ministre de la justice du 8 décembre 2020.

Il est mis fin à la nomination de Madame Sonia Abdelatif, administrateur conseiller de greffe de juridiction, des fonctions de chef de greffe adjoint chargée du bureau d'organisation et de méthodes au tribunal de première instance de Ben Arous à compter du 1er septembre 2020, sur sa demande.

MINISTERE DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

Arrêté du ministre du commerce et du développement des exportations du 1er décembre 2020, portant approbation du cahier des charges relatif à l'organisation de l'exercice du commerce des produits de base subventionnés par les grossistes des produits alimentaires.

Le ministre du commerce et du développement des exportations,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 2009-69 du 12 août 2009, relative au commerce de distribution,

Vu la loi n° 2015-36 du 15 septembre 2015, relative à la réorganisation de la concurrence et des prix,

Vu la loi n° 2019-25 du 26 février 2019, relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des aliments pour animaux,

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie www.jurisitetunisie.com 2020

Vu le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-10 du 17 avril 2020, portant dispositions particulières pour la répression des violations aux règles de la concurrence et des prix tel que modifié par le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-34 du 10 juin 2020,

Vu le décret n° 91-1996 du 23 décembre 1991, relatif aux produits et services exclus du régime de la liberté des prix et aux modalités de leur encadrement tel que modifié et complété,

Vu le décret n° 99-2552 du 8 novembre 1999, fixant la liste des activités commerciales soumises à un cahier des charges,

Vu le décret n° 2001-2965 du 20 décembre 2001, fixant les attributions du ministère du commerce,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'économie nationale du 15 juillet 1994, fixant la liste des secteurs d'activités commerciales disposant obligatoirement de deux stades de distribution.

Arrête :

Article premier - Est approuvé, le cahier des charges relatif à l'organisation de l'exercice du commerce en gros des produits de base subventionnés, annexé à la version arabe du présent arrêté.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 1er décembre 2020.

Le ministre du commerce et du développement des exportations

Mohamed Boussaïd

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

MINISTERE DU TOURISME

Arrêté du ministre du tourisme du 25 novembre 2020, portant approbation du calendrier des délais de conservation des documents spécifiques à l'office national du tourisme.

Le ministre du tourisme,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 88-95 du 2 août 1988, relative aux archives,

Vu le décret n° 76-977 du 11 novembre 1976, fixant les attributions et les modalités de fonctionnement de l'Office Nationale du Tourisme Tunisien tel que modifié et complété par le décret n° 83-930 du 13 octobre 1983,

Vu le décret n° 88-1981 du 13 décembre 1988, fixant les conditions et les procédures de la gestion des archives courantes et archives intermédiaires du tri et élimination des archives du versement des archives et de la communication des archives publiques, tel que modifié par le décret n° 98-2548 du 28 décembre 1998 et notamment l'article 5,

Vu le décret n° 93-1451 du 5 juillet 1993, relatif à la responsabilité en matière de gestion et de conservation des documents administratifs,

Vu le décret n° 96-49 du 16 janvier 1996, fixant le contenu des plans de mise à niveau de l'administration et les modalités de leur élaboration réalisation et suivi,

Vu le décret n° 99-1921 du 30 août 1999, portant approbation du statut particulier du personnel de l'office national du tourisme tunisien,

Vu le décret n° 2005-2122 du 27 juillet 2005, fixant les attributions du ministère du tourisme et de l'artisanat, l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2015-2761 du 31 décembre 2015,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du directeur général des archives nationales du 31 août 2020, portant approbation du calendrier des délais de conservation des documents spécifiques à l'office national du tourisme tunisien.

Arrête :

Article premier - Est approuvé le calendrier des délais de conservation des documents spécifiques à l'office national du tourisme tunisien, composé de cent vingt deux (122) règles de conservation figurant sur cinquante et une (51) pages.

Art. 2 - Tous les services au sein de l'office national du tourisme tunisien sont chargés de l'application du calendrier des délais de conservation des documents spécifiques.

Art. 3 - Le service de la gestion des documents et des archives de l'office national du tourisme tunisien, est chargé de la mise à jour du calendrier des délais de conservation suivant les procédures du décret n° 98-2548 du 28 décembre 1998,

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 25 novembre 2020.

Le ministre du tourisme

Habib Ammar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie www.jurisitetunisie.com 2020